

Mairie d'ABLEIGES – 95450

COMPTE-RENDU

Du procès verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du
27 novembre 2012

(Application de l'article 32 du Code d'Administration Communale)

Etaient présents :

Mesdames SEUILLOT Michèle, CHERPIN Dominique, RONGIER Sylvie, TALBOT Nathalie.

Messieurs DALLEMAGNE Denis, FRAISSE Gérard, LEVESQUE Max, PELLETIER Patrick,
DUMONT Pascal, VAUVILLIERS Raymond, BOIRAU Jean-Claude.

Absents excusés :

Monsieur BENKAROUN Karim donne pouvoir à Monsieur SERAIN Eric
Monsieur GLEIZE Christophe donne pouvoir à Monsieur VAUVILLIERS Raymond

Secrétaire de séance : Madame CHERPIN Dominique

Le Conseil Municipal,

- Par 14 voix pour, approuve les statuts du syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Pontoise, tel qu'issu de la fusion.
- Prend acte que les biens mis antérieurement à disposition du SIAC-RCM par la Commune sont automatiquement mis à disposition du syndicat issu de la fusion.
Désigne deux délégués pour représenter notre Commune au sein du Comité du Syndicat issu de la fusion :
 - Monsieur Max LEVESQUE,
 - Monsieur Patrick PELLETIER
- Par 14 voix pour, accepte le projet de fusion et le projet de statuts de la future communauté de communes « Vexin Centre ».
Désigne suivant l'article 8 des statuts de la future communauté de communes « Vexin Centre » deux délégués :
 - Monsieur Max LEVESQUE,
 - Monsieur Patrick PELLETIER,

- Par 14 voix pour, accepte l'adhésion de la commune de Champagne-sur-Oise au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO),
- Par 14 voix pour, prend note de la résiliation du bail agricole sur les parcelles sises Communes d'Ableiges cadastrées section B n°797 pour 29 à 74 ca, et n°799 pour 38 a 30 ca (provenant de la division de la parcelle B 43) devant être cédées à la Commune d'Ableiges, cette résiliation est expressément acceptée moyennant le paiement d'une indemnité de 5000.00 € par la commune, Et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente en conséquence.
- Par 14 voix pour, approuve la décision des modifications comme suit :
 - Diminution du compte 022 (Chapitre 022) la somme de 8000.00 euros,
 - Augmentation du compte 6411 (Chapitre 012) la somme de 8000.00 euros,
 - Augmentation du compte 73925 (Chapitre 014) la somme de 1702.00 euros,
 - Augmentation du compte 73111 (Chapitre 73) la somme de 1702.00 euros.
- Par 14 voix pour, approuve la numérotation des habitations sur la CD 28

Ableiges, le 30 novembre 2012

Le Maire,
M. LEVESQUE